



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 70552

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur l'implication des grands du luxe et de la distribution dans les opérations de portage. L'association PACTE PME lancée en mars 2009 par Madame Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur et un représentant du groupe Schneider electric) est chargée du portage des PME françaises à l'international par des grandes entreprises. Il existe trois types de portage. Actuellement, 24 groupes adhèrent à PACTE PME : Air France, Alstom, Altran, Areva, Auchan, Axa, BNP Paribas, Calyon, Carrefour, Crédit agricole, Dassault-systèmes, EADS, EDF, GDF, Suez, HSBC France, MBDA, Renault, Safran, Saint-Gobain, Schneider electric, SEB, SPIE, Thales. Une implication des quatre groupes suivants particulièrement performants grâce, en partie, à leur présence sur des marchés étrangers, notamment ceux des pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine...) représenterait un signal positif et concret pour les PME de secteur des biens de consommation : L'Oréal, LVMH, PPR, Hermès. Il demande ce que compte faire le Gouvernement pour impliquer ces grands groupes.

Texte de la réponse

La solidarité entre les grandes entreprises françaises et les PME doit être renforcée et développée. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la réussite des entreprises françaises à l'export. C'est dans ce contexte que la secrétaire d'État au commerce extérieur a encouragé les grandes entreprises à se mobiliser pour contribuer au développement à l'international des PME en menant des actions concrètes de portage. L'association Pacte PME International, lancée par Anne-Marie Idrac en mars 2009, permet aux entreprises les plus performantes d'aider et d'accompagner à l'international, celles qui ont plus de difficultés. Afin de renforcer l'action de ce dispositif, la secrétaire d'État au commerce extérieur a demandé, lors de l'assemblée générale de Pacte PME International du 23 avril 2010, de travailler en priorité sur : l'augmentation du nombre d'entreprises membres en privilégiant le secteur de la distribution et en privilégiant une approche par filière, notamment dans le secteur du luxe ; le portage stratégique, qui privilégie une approche « gagnant-gagnant ». Les fournisseurs et clients des grands comptes sont véritablement entraînés sur les marchés étrangers et pas uniquement conseillés et appuyés logistiquement ; le développement des actions de terrain afin d'aller à la rencontre des PME et de leurs besoins. Enfin, la secrétaire d'État au commerce extérieur a demandé au réseau des conseillers du commerce extérieurs de la France de se mobiliser pour favoriser le portage au sein de leurs entreprises. Les États généraux de l'industrie ont souligné l'importance du portage à travers la nécessité de développer des relations entre industries fondées sur la cotraitance plutôt que la sous-traitance. Pacte PME International contribuera à la mise en place d'un nouveau mode relationnel entre clients et fournisseurs et s'imposera également comme l'un des principaux vecteurs de l'internationalisation de nos PME et ETI.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70552

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1253

Réponse publiée le : 1er juin 2010, page 6070